

Levage et transfert des patients



Dans le cadre de leur emploi, les membres du SCFP doivent souvent aider les patients, clients, pensionnaires ou élèves à se déplacer ou à se lever. Beaucoup de ces travailleuses et travailleurs n'ont pas le temps ou les compétences nécessaires pour utiliser les bonnes techniques et le bon équipement de levage. Chaque année, des milliers de membres du personnel soignant doivent s'absenter du travail en raison de blessures au dos subies dans le cadre de leurs fonctions.

Même lorsque des politiques de levage sécuritaire existent, il est possible qu'elles ne puissent pas être suivies convenablement en raison d'un manque d'effectifs. Les travailleuses et travailleurs peuvent se sentir contraints de négliger les bonnes pratiques de levage, au péril de leur santé et de leur sécurité, pour accorder la priorité aux patient(e)s. Cette façon de procéder peut entraîner des blessures à la fois pour le personnel et les patient(e)s.

Pour que des changements puissent être apportés, l'ensemble des intervenant(e)s d'un milieu de travail doivent participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques sur le levage qui limitent les risques pour les travailleuses et travailleurs et les patient(e)s. Les politiques de levage sécuritaire sont dans l'intérêt de tout le monde : le risque de blessures est moindre tant pour les patient(e)s que pour le personnel, puis les employeurs économisent sur les coûts d'indemnisation.

Levage et transfert

- Lors d'un **levage**, le personnel ou l'équipement supporte la majorité du poids de la personne déplacée. Il peut s'agir de repositionner une personne dans un lit, par exemple.
- Le **transfert** consiste à déplacer une personne qui peut accompagner le mouvement dans une certaine mesure.

Les mots utilisés pour décrire ces déplacements peuvent différer d'un milieu de travail à un autre.

Causes de blessures

Les blessures surviennent souvent lorsqu'un transfert se transforme soudainement en levage. Voici un exemple courant : un(e) patient(e) risque de tomber pendant un transfert et l'employé(e) doit l'attraper rapidement.

Le risque de blessure dépend du poids soulevé et de la position du corps de la personne qui soulève la charge. Par exemple, soulever une petite charge à bout de bras peut étirer le bas du dos, et se pencher vers l'avant augmente la pression exercée sur la colonne vertébrale.

Le levage et le transfert occasionnent souvent des blessures au bas du dos, mais peuvent aussi affecter le cou, les épaules, les coudes, les poignets, les hanches ou les genoux.

Prévention des risques

Si le levage et le transfert entraînent des blessures ou constituent une préoccupation à votre lieu de travail, parlez-en à votre gestionnaire. Si votre gestionnaire ne fait rien pour régler la situation, communiquez avec un(e) membre du comité de santé et de sécurité ou du comité exécutif de votre section locale. Vos représentant(e)s syndicaux peuvent recommander des améliorations ou, au besoin, contacter une personne inspectrice en santé et en sécurité.

Pour éliminer les risques de blessures, le comité de santé et de sécurité doit d'abord déterminer :

- le nombre de personnes hébergées dans l'établissement;
- le nombre de personnes qui auraient besoin de levages ou de transferts;
- le type d'équipement de levage disponible;
- la formation reçue par le personnel;
- les effectifs prévus pour chaque quart de travail;
- la fluctuation des ratios personnel-patient(e)s;
- la présence ou non de manque d'effectifs lors des quarts de travail;
- la fréquence des quarts de travail en manque d'effectifs;
- l'espace nécessaire dans les chambres et les couloirs pour effectuer des levages;
- la présence ou non de personnes ayant des antécédents de comportements violents.

Une fois cette évaluation faite, le comité doit vérifier si les ressources en matière d'équipement, d'effectifs et de formation sont suffisantes pour répondre aux besoins. Il faut également évaluer les politiques en fonction des pratiques de travail réelles. Une politique ne sera pas efficace si elle ne peut être appliquée par manque de ressources.

Meilleures pratiques

Un plan de transfert bien conçu, qui prévoit assez de personnel formé et d'équipement adéquat, peut aider les travailleuses et travailleurs ainsi que les bénéficiaires de soins.

L'approche la plus sécuritaire est l'adoption d'une **politique sans levage** qui interdit les levages manuels sans équipement pertinent. Il faut toujours respecter le nombre d'employé(e)s recommandé pour l'utilisation des appareils de levage mécaniques.

Les **appareils de levage fixés au plafond** sont les plus sécuritaires, les plus stables et les plus faciles à utiliser.

Les **appareils de levage portatifs** peuvent faire l'affaire dans les établissements qui ne permettent pas les appareils fixés au plafond. Ils sont efficaces pour les levages verticaux,

mais moins pratiques pour les déplacements horizontaux. Les travailleuses et travailleurs doivent souvent pousser ou tirer l'appareil pour bien positionner la personne.

Les **courroies de transfert** passées autour d'un(e) patient(e) peuvent réduire la pression exercée sur la région lombaire des membres du personnel qui doivent repositionner cette personne ou l'aider à se lever. Chaque courroie doit être ajustable et suffisamment large pour offrir un bon support et assurer le confort et la sécurité de la personne déplacée. Elle doit être munie de plusieurs poignées pour que les membres du personnel puissent avoir une bonne prise ou relâcher rapidement au besoin.

Les **lits réglables** peuvent réduire la pression exercée sur le dos des travailleuses et travailleurs. Ces lits doivent pouvoir être réglés à la hauteur de la surface de transfert et permettre aux membres du personnel de repositionner un(e) patient(e) sans se pencher.

Les **draps de glissement** réduisent la friction pour permettre aux membres du personnel de déplacer plus facilement et sécuritairement les patient(e)s dans les lits. Une formation est requise pour utiliser ce type de draps.

Si aucun équipement de levage n'est accessible, il est possible de recourir à des **équipes de levage formées**. Le levage est une tâche spécialisée qui ne doit pas être confiée à n'importe qui. Toutefois, l'appel à des équipes de levage est une solution de dernier recours, car elles présentent un plus grand risque pour le personnel et les patient(e)s que les appareils de levage.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :

Service de santé-sécurité au travail du SCFP national 1375 boul. St-Laurent, OTTAWA, ON K1G 0Z7
Tél. : (844) 237-1590 (sans frais) Courriel : sante_securite@scfp.ca